

monwealth britannique. Lorsque la Grande-Bretagne a été en danger nous n'avons pas eu besoin des ordres d'un organisme central établi à Londres pour que le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande entrent en guerre. Ces nations se rendaient parfaitement compte du danger qui les menaçait et elles se sont lancées dans le conflit aussi vite que la métropole. Me dira-t-on que les nations n'auraient pas une attitude analogue?

Pourquoi conférer à une gendarmerie internationale le pouvoir d'enjoindre aux nations d'entrer en guerre et de conscrire leurs citoyens à cette fin? Toute l'idée est si contraire à notre manière démocratique de penser que je reste stupéfait que des honorables députés s'y soient laissé prendre. Il ne faut pas conclure de là cependant que je suis hostile à un organisme international fondé sur la souveraineté intégrale de chaque Etat, chacun restant libre de participer au conflit ou de s'en abstenir, à l'exemple de l'Eire au cours de la récente guerre. Si les Etats intéressés ne voient pas la lutte d'un bon œil, il est fort probable que plusieurs d'entre eux n'y participeront pas.

En second lieu, chaque Etat s'engage à maintenir une armée suffisante et, en troisième lieu, à se porter au secours d'un Etat membre qui serait victime d'agression armée.

M. JAENICKE: En l'absence d'un organisme central, à qui incomberait alors de prendre une décision?

M. BLACKMORE: Qui a pris la décision au nom du Commonwealth britannique?

M. JAENICKE: L'univers n'est pas entièrement britannique.

M. BLACKMORE: Qui a décidé que la Grande-Bretagne, la France et d'autres pays devaient s'unir afin de poursuivre la lutte? Il n'existait aucun organisme central autorisé à commander.

M. ZAPLITNY: La guerre était déclenchée.

M. BLACKMORE: En temps de paix, on lutte contre la misère et contre la reprise des hostilités. Ce sont certainement là les motifs les plus puissants qui pousseront les hommes à s'unir et à collaborer. Tout ce qu'il nous faut, ce sont de bons principes, comme ceux que je préconise, pour aller de l'avant. Je poursuis: En quatrième lieu, chaque Etat s'engage à interdire à ses ressortissants la possession ou la direction de toute propriété ou entreprise économique dans un autre pays souverain. En cinquième lieu, chaque nation s'engage à ne pas exporter de denrées à un autre pays sans le consentement du gouvernement de ce dernier, sauf en paiement d'im-

portations qui en proviennent. En sixième lieu, chaque Etat s'engage à ce que toute dette contractée envers ses ressortissants soit remboursée sous forme de denrées et de services.

Bon nombre d'honorables députés, je m'en rends compte, n'approuveront pas ces principes, mais je conseille à la Chambre de les examiner car ils constitueront le fondement du bien-être et de l'harmonie universelle lorsque les divers pays auront à la longue, le bon sens de s'unir, de collaborer et de témoigner leur bonne volonté. Aux principes déjà exposés, j'en ajoute un septième: chaque Etat s'engage à annuler la dette d'un pays voisin si, pendant sept ans, il n'accepte de celui-ci que l'or en paiement des denrées et services fournis. Huitièmement, chaque Etat s'engage au moyen de prêt-location ou d'aide mutuelle, à procurer à tout Etat animé de sentiments bienveillants les denrées et services dont il peut disposer après avoir assuré un niveau d'existence convenable à sa propre population. Neuvièmement, chaque Etat s'engage à adopter un régime économique et financier qui assurera à sa population le plus haut niveau possible de bien-être.

Je soumets ces principes à la bienveillance du comité proposé et des honorables députés. Le projet de résolution invite le comité à examiner les mesures à prendre en vue de résoudre les difficultés avec lesquelles le pays est aux prises. Voilà quelques propositions qui sont peut-être dignes d'étude.

Nous abordons maintenant la question de l'habileté, de la force, de l'indépendance et du courage dont nous avons besoin en vue d'atteindre les buts que j'ai signalés, en matière des droits de l'homme, et auxquels nous visons tous. Avons-nous l'habileté voulue pour atteindre le bel idéal, convenable et désirable en soit, dont font grand état les publications de l'Organisation des Nations Unies? A mon sens, si nous en jugeons par nos réalisations de la guerre, il ne fait aucun doute que nous possédons l'habileté requise. Je rappelle que nous avons souvent établi en un clin d'œil les usines et les industries nécessaires à la fabrication du matériel de guerre. Nous avons affecté à ces usines des jeunes gens et des jeunes filles qui ne savaient absolument rien de ce qu'on attendait d'eux. Ils ont appris très vite, cependant, les secrets du métier et leur travail a produit les instruments de la victoire. Osera-t-on soutenir que nos gens, vieux et jeunes, sont incapables d'atteindre en temps de paix les objectifs de production qu'ils ont réalisés durant la guerre? Il nous faut uniquement des marchés et des prix suffisants, comme pendant le conflit. Certains s'imaginent volontiers que la guerre aug-